



DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les aciers avec aptitude à la découpe laser sont conçus pour répondre aux exigences rigoureuses en matière de découpe par voie thermique et automatisée. Ils ont été spécialement développés pour assurer une découpe parfaite au laser.

Grâce à leur composition chimique, leur qualité de surface optimisée et leur planéité améliorée, les aciers pour découpe laser offrent des avantages en terme de coûts (la vitesse augmente jusqu'à 40 %, excellente qualité de coupe, découpe à la presse aisément façonnable).

Les aciers avec aptitude laser conviennent à la galvanisation. Leur soudabilité est excellente, quelle que soit la technologie utilisée.

DÉSIGNATION

Les tôles aptes à la découpe laser sont les tôles laminées à chaud présentées précédemment.

- **Les tôles LAC S 235 JR / S 275 / S 355 J0**
- **Les tôles DKP DD 11**
- **Les tôles HLE S 355 MC / S4 20 MC / S 500 MC / S 700 MC**

* Pour la signification des désignations, merci de vous référer aux parties précédentes.

NORMES

Ces tôles sont régies par les normes suivantes :

EN 10025 : qui régit les aciers de construction

EN 10149 : qui régit les aciers à haute limite élastique (HLE)

EN 10111 : qui régit les aciers formage à froid

